

DELIBERATION DU BUREAU DU 02 MAI 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 02 mai 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard du Général Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 19 avril 2023.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE Mme Marie-Hélène HERRY (en visioconférence) M. David ROBO (en visio conférence) M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC Membre excusé : M. Fabrice LOHER (vote à compter de la délibération n°19)	DELIBERATION N°14.BU-2023-05-02	Groupe n° VGH
	COLPO, ELVEN, LE HEZO, LORIENT, PLESCOP, PLOEREN, PONT SCORFF, SAINT NOLFF, SENE, SULNIAC, SURZUR, VANNES	Acte de transmission universelle de patrimoine complémentaire

Aux termes d'actes authentiques, Vannes Golfe Habitat a acquis différentes parcelles auprès de communes membres de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, afin d'y réaliser des opérations de construction.

Les origines de propriété concernées n'ont pas été identifiées lors des opérations préparatoires à la transmission universelle du patrimoine réalisée par acte authentique en date du 27 décembre 2022. Il convient de régulariser ces transferts de propriété par un nouvel acte notarié :

Nomenclature	COMMUNE	ADRESSE	Références cadastrales
VGH 8820	COLPO	Rue de Kercaer	AA 323-324-325-328
VGH 7527	ELVEN	Place Saint Antoine / EHPAD CHAUMIERE	AE 212
VGH 7526	ELVEN	COEDELLO	AA 393-395-398-399-417
VGH 9061	LE HEZO	IMPASSE DU CLOS STIVELL	AB 32
LH KSBH	LORIENT	Foyer Kersabiec	AI 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67
VGH 7143	PLESCOP	Avenue de Gaulle	AC 331
VGH 8840	PLOEREN	4 Place Armor	AE 715
LH PSTN	PONT SCORFF	Lotissement Ty Néhue	ZO 346
VGH 5408	SAINT NOLFF	Rue du vieux couvent	C 1733-1734
VGH 5163	SENE	Rue de Limur - Horizon Zen lot 24	AO 422
VGH 5163	SENE	Rue de Limur - Horizon Zen 3 maisons	AO 417-415-420-421-426-427-431-439-449-451-477-478-479-480-482-418-433-434-473
VGH 7756	SULNIAC	Coteau du verger	ZN 675
VGH 5892	SURZUR	CLOS KER DESIREE	WI 333-343-344-345-342-352-351-353
VGH 5840	SURZUR	RESIDENCE TABARLY	ZV 149
VGH 8981	VANNES	ECHANGE LE PARC EMERAUDE Avenue Borgnis Desbordes	CZ 947-949
VGH 8982	VANNES	29 Rue Pompidou	AM 212

Il vous est donc proposé de régulariser ces origines de propriété, par le Notaire en charge du premier acte de transmission universelle du patrimoine, Maître Anne BOUCHER, Notaire à LORIENT. Les frais seront à la charge de Morbihan Habitat.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide les modalités de la régularisation de la transmission universelle de patrimoine,
- autorise le Directeur général à signer l'acte notarié, ainsi que tout acte rectificatif ou complémentaire éventuel s'y rapportant.

